



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ GREFFIER :

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville le 15 janvier 2019, laquelle se tiendra immédiatement après la fin de la séance du conseil d'agglomération à 19 h, à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge.

Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur les deux (2) demandes de dérogation mineure suivantes :

Numéro 2018-40042 :

Nature et effets : La demande vise à permettre l'aménagement d'un projet intégré d'habitations unifamiliales desservies par des installations septiques individuelles à chacune des habitations et situées sur les parties privatives du terrain, alors que la réglementation stipule qu'elles doivent être mises en commun.

Localisation : Partie du lot 10, rang 05 du cadastre officiel du Canton de Marchand,
Chemin du Lac-Marsan Ouest,
Matricule : 0034-50-9339.

Numéro 2018-40043 :

Nature et effets : La demande vise à régulariser la marge de recul avant (rue Boileau) de l'habitation unifamiliale qui devait être située à 2,5 mètres, alors qu'elle est à 2,35 mètres, ainsi que la marge de recul avant (montée Charles) qui devait être à 6 mètres, alors qu'elle est à 5,80 mètres.

Localisation : Lot 272 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation,
720, rue Boileau,
Matricule : 9942-23-1582.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces deux (2) demandes.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 19^e JOUR DE DÉCEMBRE 2018

Pierre-Alain Bouchard
Greffier